

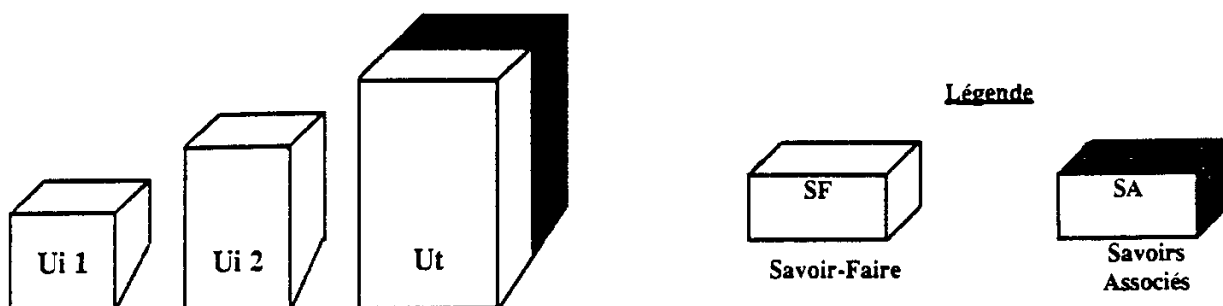
ACCES AU DOMAINE PROFESSIONNEL PAR UNITES CAPITALISABLES

RAPPEL : Les candidats suivant la préparation par la voie scolaire ou par celle de l'apprentissage ne peuvent utiliser ce mode d'accès au diplôme.

ORGANISATION DES UNITES CAPITALISABLES :

- Le domaine professionnel du C.A.P. *staff aux ornements - mière* est constitué d'une unité terminale et de deux unités intermédiaires.
- Les unités intermédiaires sont conçues pour permettre aux candidats qui le désirent d'accéder progressivement à l'unité terminale du domaine.

C.A.P.



COMPOSITION DES UNITES INTERMEDIAIRES ET TERMINALES A PARTIR DU REFERENTIEL :

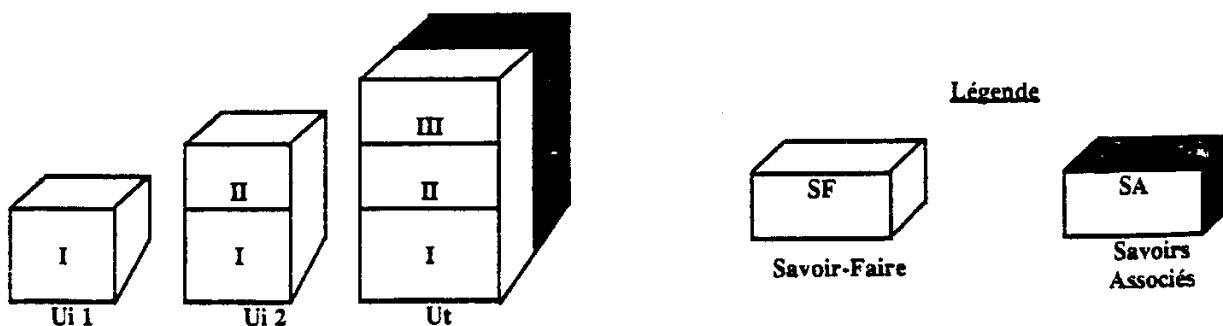
1. Pour les unités intermédiaires :

- seuls les savoir-faire sont pris en compte, pour l'évaluation des unités intermédiaires, ainsi :
 - * le contenu de l'unité intermédiaire U.I. 1 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I dans les tableaux des savoir-faire.
 - * Le contenu de l'unité intermédiaire U.I. 2 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I et II dans les tableaux des savoir-faire.

2. Pour l'unité terminale :

- Le contenu de l'unité terminale U.T. est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I, II et III dans les tableaux des savoir-faire et les savoirs associés correspondants à ceux-ci. (voir tableau de mise en relation des savoir-faire et des savoirs associés).

C.A.P.

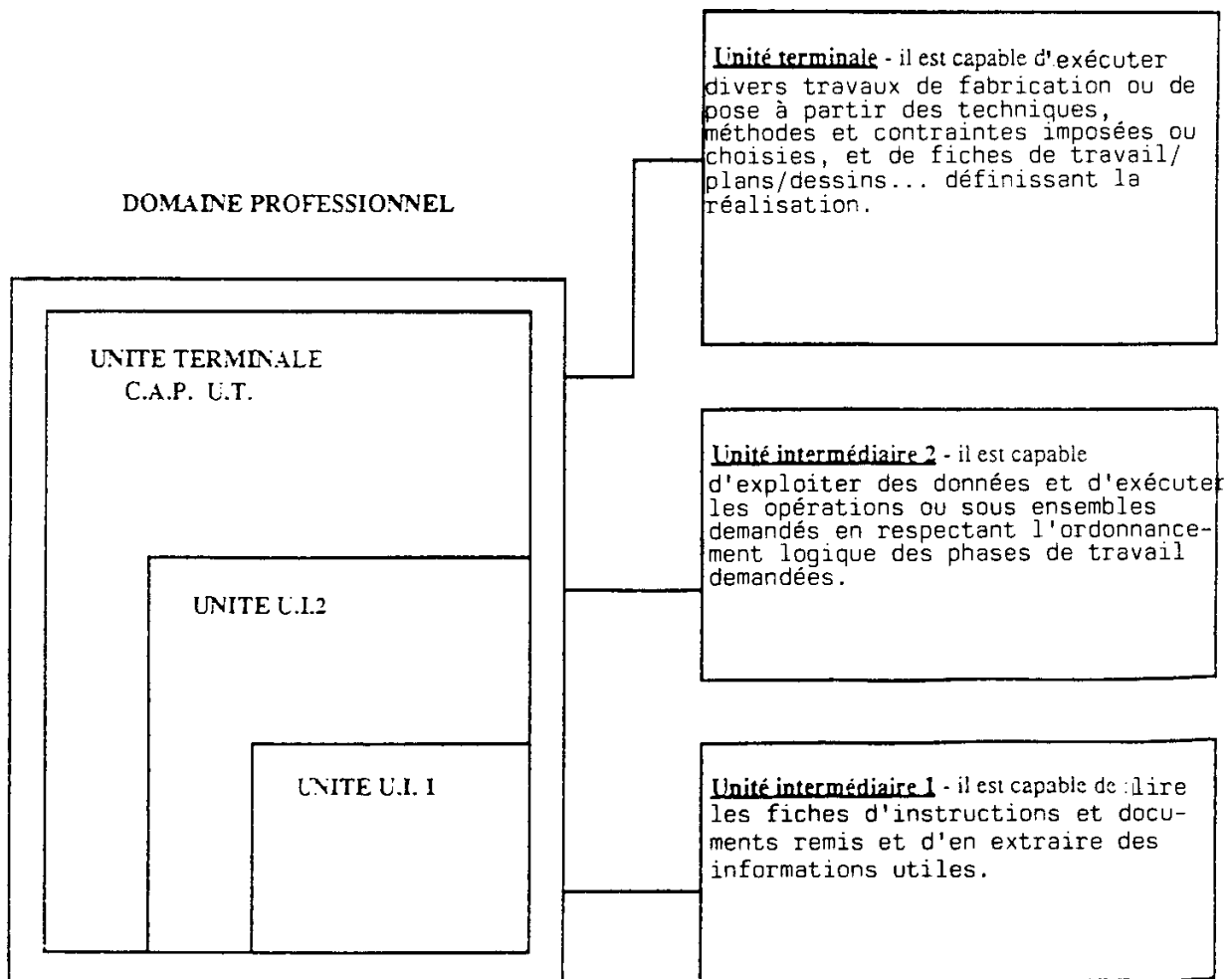


**ORGANISATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL
POUR LES CANDIDATS ACCEDANT AU DIPLOME
PAR UNITES CAPITALISABLES**

Le domaine professionnel est constitué :

- de l'unité terminale : U.T.
- de l'unité intermédiaire : U.I. 2.
- de l'unité intermédiaire : U.I. 1.

OBJECTIF GLOBAL DE CHAQUE UNITE



L'accès à l'unité terminale UT n'est pas subordonnée à la possession des unités terminales UI1 et UI2.